



Assemblée générale

Distr. générale
22 septembre 2010
Français
Original : arabe

Soixante-cinquième session
Point 97 b) de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

Nouvelles mesures dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol

Rapport du Secrétaire général

Additif*

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Éléments d'information reçus des gouvernements	2
Liban	2

* Les éléments d'information figurant dans le présent additif ont été reçus après la présentation du rapport principal.



II. Éléments d'information reçus des gouvernements

Liban

[Original : arabe]

[13 septembre 2010]

Le Liban réaffirme une fois de plus qu'il ne possède, ni fabrique, ni stocke des armes nucléaires ou autres armes de destruction massive et qu'il se conforme aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question. Il ne possède donc aucune arme nucléaire ou autre arme de destruction massive sur le fond des mers et des océans ou dans leur sous-sol.
